



Chambre d'Agriculture de la Somme
 Laurence VILLERET
 19 bis rue Alexandre Dumas
 80096 AMIENS cedex 03

Informations pratiques

ATELIER CANOPE

Site d'Amiens
 45 rue Saint Leu
 80026 Amiens cedex 1

Stationnement payant aérien ou souterrain à proximité

Renseignements : **Anne CATTEAU** 06 14 53 19 32
 a.catteau@somme.chambagri.fr

Inscription : **Laurence VILLERET** 03 22 33 69 88
 l.villeret@somme.chambagri.fr

CRÉDIT D'IMPÔT :

Votre formation vous rapporte ! Demandez votre crédit d'impôt : 70,21 € par jour de formation avec un plafond de 351,05 € (correspondant à 5 jours de formation dans l'année en 2020), pour les chefs d'exploitation au bénéfice réel. Si vous êtes non imposable, vous percevrez aussi ce crédit d'impôt.

AIDE AU REMPLACEMENT :

Vous venez en formation, faites appel au Service de Remplacement pour vous absenter de votre exploitation l'esprit tranquille ! réduction de 70 €/jour et 105€/jour pour un JA - tél. 03 22 33 69 41

Nous consulter pour l'accessibilité aux personnes handicapées



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

PROagri
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION
 DIVERSIFICATION

Créer un **escape game** à la ferme !

Mardi 11 janvier 2022

1h en distanciel

Mardis 18 et 25 janvier 2022

en collectif à Amiens

Entre le 19 et 21 janvier 2022

1h en distanciel



www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/

Les + de cette formation



Je **découvre** l'Escape Game et apprends, pas à pas, les techniques de création.

Je me **constitue** une boîte à outils pour créer un jeu d'évasion grandeur nature.

J'ai un **scénario «Prêt à l'emploi»** pour créer cette visite-aventure sur ma ferme dès la sortie de la formation.



Agriculteurs et agricultrices en agritourisme et/ou souhaitant développer ce type d'activité.



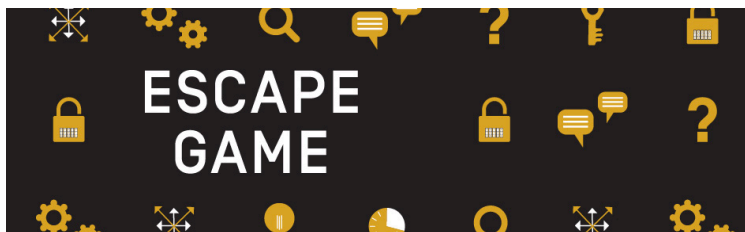
TARIFS

Stagiaire éligible VIVEA, **150 €** par personne si prise en charge du VIVEA.

Stagiaire non éligible VIVEA, coût total de la formation **432 €** net/personne.

Vous ne savez pas si vous êtes éligible VIVEA, contactez Anne Hotte au 03 22 33 69 27.

Restauration et stationnement : **prévoir le règlement de vos repas et parking aérien ou souterrain.**



DATES ET LIEU

- **En collectif** : Mardis 18 et 25 janvier 2022 – Atelier CANOPE80 à AMIENS de 9h à 17h
- **A distance** : 1h en visioconférence le 11 janvier 2022 et 1h en visioconférence en inter-session



PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

- **Visioconférence en amont - 1h**
 - Découvrir le concept de l'escape game et son application à l'univers agricole
 - Vivre un escape game numérique en ligne
- **Jour 1 de 9h à 17h**
 - Découvrir et vivre un escape game physique
 - Identifier les intérêts de ce nouveau type d'animation sur une ferme
 - Suivre une méthodologie de création
 - Ecrire une accroche et un scénario
 - Créer des énigmes et des liaisons logiques
 - S'outiller et choisir le matériel adapté
 - Choisir une thématique d'escape game pour votre exploitation
- **Visioconférence intersession - 1h**
 - Présenter votre projet au groupe
 - Tester votre jeu et échanger sur les améliorations à apporter
- **Jour 2 de 9h à 17h**
 - Découvrir et vivre un escape game physique
 - Concevoir et réaliser votre propre escape game pas à pas à l'aide d'un livret méthodologique et l'accompagnement personnalisé des conseillers Canopé



2 INTERVENANTS EXPERTS

ATELIER CANOPE AMIENS Réseau Canopé est le réseau de création et d'accompagnement pédagogique placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.
Nelly GUILLERON et **Patrick GAMARD** : Médiateurs de ressources et de services - spécialités : espace game

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le **5 janvier 2022**

CRÉER UN ESCAPE GAME À LA FERME

Nom : Prénom :

Adresse (rue) : CP : Commune :

Téléphone : Mail :

STATUT :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur Autre Associé non exploitant
- Cotisant solidaire Retraité agricole Gérants salariés et salariés agricoles
- Public non agricole : Préciser :
 Public en cours d'installation

Participera à la formation des 18 et 25 janvier 2022 + 2 h à distance et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre de la Somme

Stagiaire éligible VIVEA, 150 €/personne selon prise en charge du VIVEA 432 €/personne pour les non éligibles VIVEA signature

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant.)